



COMMUNE DE DRAP

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

Etabli par CPNU - Novembre 2012
54 rue Rossini - 06000 Nice

PROJET ARRÊTÉ LE : 3 MAI 2012	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/08/12 AU 27/09/12	
APPROBATION LE : 29/11/2012	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES À JOUR :

CHAPITRE 1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune est autonome du point de vue de son alimentation. Elle dispose d'une ressource en eau suffisante pour répondre à la demande actuelle et future.

Le relevé sur trois années de consommations met en évidence une évolution en dents de scie. Ces variations sont dues principalement à l'arrosage des jardins qui varie d'une année sur l'autre en fonction des précipitations.

Selon les relevés effectués, la qualité des eaux est bonne et conforme à la réglementation en vigueur.

La commune compte 1 130 abonnés dont 4 gros consommateurs de plus de 2 000 m³/an (le SICTEU, la maison de retraite, l'école des Champs, garage et entretien des bus de l'agglomération niçoise).

Les réserves s'élèvent à plus de 2 000 m³ ce qui constitue un apport d'eau suffisant pour répondre aux besoins des habitants.

Ressources de la commune

Les réserves d'eau de la commune de Drap se répartissent sur plusieurs réservoirs alimentés principalement par les sources de la Sagna située à Cantaron et par le pompage "Font de Cristal" près de Plan de Rimont.

- Forage du Plan de Rimont dans la nappe alluviale du Paillon : en exploitation depuis 1977, il possède 2 pompes qui marchent en alternance. Le débit est en moyenne de 1 920 m³/j.
- Forage des Vernes : en exploitation depuis 2003, sa capacité de refoulement vers le moyen service de 960 m³/j.
- Puits du Font de Cristal : équipé de 2 pompes qui fonctionnent en parallèle, sa capacité de production de 1 200 m³/j.

Stockage (localisation + capacités)

Quatre réservoirs servent au stockage de l'eau sur la commune :

- Le réservoir des Vernes d'une capacité est de 200 m³ se situe en amont du captage de Font de Cristal qui l'alimente. Ce réservoir est en mauvais état et à rénover. Le temps de séjour de l'eau dans celui-ci est inférieur à 1 jour. Ce réservoir ne possède aucune instrumentation. Son remplissage se fait par refoulement direct de l'eau pompée dans Font de Cristal.
- Le réservoir des Gras a une capacité de 400 m³. Il est implanté à une côte NGF de 110 m, en contrebas du cimetière. Il est en équilibre avec le réservoir des Vernes qui l'alimente. Le temps de séjour moyen de l'eau y est inférieur à 1 jour.
- Le réservoir de l'Ubac est constitué de deux bassins et possède un volume total de 1 250 m³:
 - Un premier réservoir dispose d'un volume de 500 m³.
 - Le deuxième est le plus gros bassin de la commune avec un volume de 750 m³. Ce dernier sert pour 1/3 au refoulement vers le réservoir de Sainte-Catherine. Il est alimenté par le forage de Plan de Rimont et des Vernes et construit à la cote 285 NGF. Le temps de séjour de l'eau dans ce réservoir est légèrement supérieur à une journée.
- Le réservoir de Sainte-Catherine possède une capacité de 500 m³ à une altitude de 365 m. Il est alimenté par le réservoir de l'Ubac par refoulement d'un tiers de son eau grâce à une station de pompage. Le refoulement se fait sur une longueur de 420 m pour un dénivelé de 90 m. Le temps de séjour dans le réservoir de Sainte-Catherine est d'environ 48 h en période hivernale.

Description du réseau de distribution

Globalement il convient de relever que le rendement moyen des réseaux communaux est très faible (65 %) et déséquilibré d'un service à l'autre. Il est proche de 70 % sur le haut et moyen service, mais n'est que de 60% sur le bas service ce qui est très anormalement bas. Une réduction significative de ces pertes est nécessaire.

- Le réseau du haut service

Il dessert, grâce au réservoir de Sainte-Catherine, les quartiers hauts de la commune au sommet des collines, exclusivement composés d'habitations dispersées. Il est intégralement tributaire du moyen service. En effet, l'alimentation du réservoir de Sainte-Catherine ne peut se faire que par refoulement d'une partie de l'eau du réservoir de l'Ubac.

➤ Le réseau de moyen service

Ce service distribue l'eau du réservoir de l'Ubac, c'est le plus important de la commune. Il alimente d'une part le Plan de Rimont et la Condamine avec le bassin de 500 m³, et d'autre part tous les quartiers bas des collines avec les 2/3 du bassin principal de 750 m³, le tiers restant permettant d'alimenter le réseau du haut service.

➤ Le réseau du bas service

Il sert à l'alimentation en eau potable des quartiers bas de la commune (centre-ville) grâce à deux réservoirs d'équilibre: le bassin des Vernes situé à une cote de 111m en amont du puits, et le réservoir des Gras situé sous le cimetière. Il est alimenté par le captage de Font de Cristal situé en bordure de la RD 2204, dans le quartier de Plan de Rimont. En secours, le réservoir des Gras peut-être alimenté par le moyen service.

Les canalisations sont en PE de diamètre 150 et 160 le long de la RD 2204.

Travaux d'extension

➤ Création d'un nouveau réservoir

La création d'un réservoir à une cote inférieure à celle du réservoir de l'Ubac est à prévoir. Le volume préconisé de celui-ci serait de 500 m³ dont 120 m³ réservés pour la défense incendie. Il alimentera en eau le plan de Rimont, le Plan de Peille, le quartier de La Condamine ainsi que les secteurs en développement (secteur de la carrière).

Une canalisation existe Ø 180 déjà pour l'alimentation de ce secteur, elle pourra également servir pour l'alimentation en eau des secteurs situés à proximité du Paillon. Néanmoins, une canalisation Ø 150 serait à prévoir pour alimenter le quartier de La Condamine.

Le coût de création d'un réservoir de 500 m³ est estimé à 331 000€ HT.

Le coût de création d'une conduite de Ø 150 pour l'alimentation du quartier de La Condamine est estimé à 224 000€ HT.

➤ Création d'un nouveau forage

La création d'un nouveau forage permettrait une sécurisation de la ressource en eau en cas de pollution de la nappe alluviale du Paillon ou en cas de problème sur la pompe du forage des Vernes. Le cout du forage est estimé à 190 000€ HT.

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT

L'exploitation du réseau intercommunal et de la station d'épuration de Drap au Plan du Marquis relève de la compétence du syndicat intercommunal de la collecte et du traitement des eaux usées de la vallée du Paillon (S.I.C.T.E.U) qui regroupe 11 communes. Il s'agit d'un réseau séparatif.

La loi du 3 janvier 1992 impose à chaque commune ou groupement de communes de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. La commune de Drap a donc engagé des actions avec le SICTEU (compétence assainissement) de la vallée du Paillon en vue de définir un système d'assainissement fiable, cohérent et conforme aux textes réglementaires. La démarche d'élaboration du schéma directeur d'assainissement s'est faite en concertation avec les élus et les services du SICTEU.

Description du réseau d'assainissement des eaux usées

Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement fait état des dysfonctionnements du réseau et des travaux à effectuer.

Le réseau d'assainissement en eaux usées comprend l'urbanisation proche de la RD 2204 (le vieux village, vallon des Arnulfs, Gras Supérieur, Plan de Fournigue) ainsi que la Condamine.

L'assainissement dans les secteurs d'habitat diffus et reste pour l'instant majoritairement individuel. Cependant dans ces secteurs, une cinquantaine d'habitations individuelles a été récemment raccordée au réseau d'assainissement collectif. Il s'agit des quartiers de La Colle et de La Colle-Caroubier, Sainte-Catherine, et le vieux chemin du Château.

A terme, l'ambition est de raccorder 95% des foyers de la commune au réseau d'assainissement collectif (85% actuellement).

L'extension de la station d'épuration a été achevée en 1993, sa capacité a été doublée et représente 20 000 équivalent habitants ce qui est suffisant à moyen terme.

Le réseau de collecte et de transfert

Le réseau de collecte dessert le centre-ville de Drap, soit un taux de desserte de 70%, et se raccorde au réseau intercommunal du SICTEU. Il a une longueur d'environ 15 Km, en diamètre 200 ou 150, en amiante ciment ou en P.V.C pour les tronçons les plus récents. Son fonctionnement est globalement bon.

Les eaux collectées par le réseau intercommunal correspondent aux effluents des communes de Bendéjun, Contes, Châteauneuf Villevieille, Cantaron, Drap, Peillon et en partie Blausasc et Peille. Ils sont traités dans la station d'épuration de Drap, dimensionnée pour 20 000 EH.

La carte d'aptitude des sols a été réalisée en fonction de la nature pédologique et de la perméabilité des sols, de la profondeur de la nappe, de l'épaisseur du terrain filtrant et de la pente du terrain naturel. En effet ces données déterminent le niveau de contraintes lié à la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Le facteur risque de mouvement de terrain est également primordial et doit être intégré à toute réflexion sur le choix de l'assainissement.

Trois types de sols ont été identifiés sur la commune, dont découle le mode d'assainissement le plus approprié :

- secteur montagneux (Sainte-Catherine, Cougourdon, La Colle Caroubier...) : recourir à un sol reconstitué avec un exutoire pérenne dans le cas de zones soumises à aléas selon le P.P.R.
- La Colle et Le Grec, Le Chêne Vert : unité de sol assez favorable à un assainissement autonome.
- la zone alluviale : malgré une épaisseur des sols correcte, compte tenu du risque d'inondabilité seul le raccordement est possible.

La commune se trouve partagée en quatre classes :

- zones non concernées par cette question (zones naturelles protégées ou non constructibles, zones rouges du P.P.R...),
- zones d'assainissement collectif existant (zones urbanisées ou à urbaniser),
- zones d'assainissement collectif projeté,
- zones d'assainissement non collectif (pour raisons techniques, socio-économiques...).

Les secteurs non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont principalement le secteur du Chêne Vert, le secteur de Sainte-Catherine/La Colle Caroubier, le secteur de Cougourdon.

Les études ont développé plusieurs scénarios afin de déterminer le mode d'assainissement le plus approprié à chaque secteur :

- conservation/ réhabilitation de l'assainissement autonome,
- mise en place d'un assainissement autonome regroupé,
- raccordement au réseau collectif.

Travaux d'extension

Il en ressort les préconisations suivantes :

➤ Secteur du Chêne Vert

Bien que présentant des sols favorables à l'assainissement non-collectif, cette zone est incluse dans le périmètre d'aléa limité du P.P.R. Elle est proche des réseaux existants et présente un intéressant potentiel d'urbanisation. Elle représente en effet un enjeu de développement pour la commune. Les coûts d'investissements sont importants : ils s'élèvent à 12 000 € HT/ maison.

Ainsi, le raccordement de ce secteur au réseau collectif est justifié et préconisé.

➤ Secteur de Sainte-Catherine/La Colle Caroubier

Cette zone a une aptitude des sols peu favorable à l'assainissement autonome et est incluse dans un périmètre soumis à un aléa limité du P.P.R. La filière ANC devra être drainée (et soumise à autorisation préfectorale) et l'exutoire devra être pérenne dans un secteur non exposé au risque.

La topographie permet une collecte gravitaire des effluents vers les réseaux existants desservant le village mais les coûts d'investissements sont très importants: ils s'élèvent à 26 700 € HT/ maison.

Malgré l'importance des coûts liés au raccordement de cette zone, ce scénario apparaît comme la seule solution pérenne pour ce secteur.

➤ Secteur de Cougourdon

Les sols de cette zone sont peu favorables à l'assainissement non collectif, de plus celle-ci est incluse dans le périmètre d'aléas limité du P.P.R, les filières ANC devront donc intégrer un exutoire pérenne situé dans un secteur non exposé au risque.

Le raccordement gravitaire au réseau d'assainissement existant représente un coût d'investissement de 15 000 € HT/ maison.

Compte tenu de la nature des sols et de l'enjeu que représente ce secteur pour la commune en terme de possibilité d'urbanisation, il est préconisé de raccorder cette zone au réseau collectif.

Les propositions de zonage peuvent être résumées comme suit :

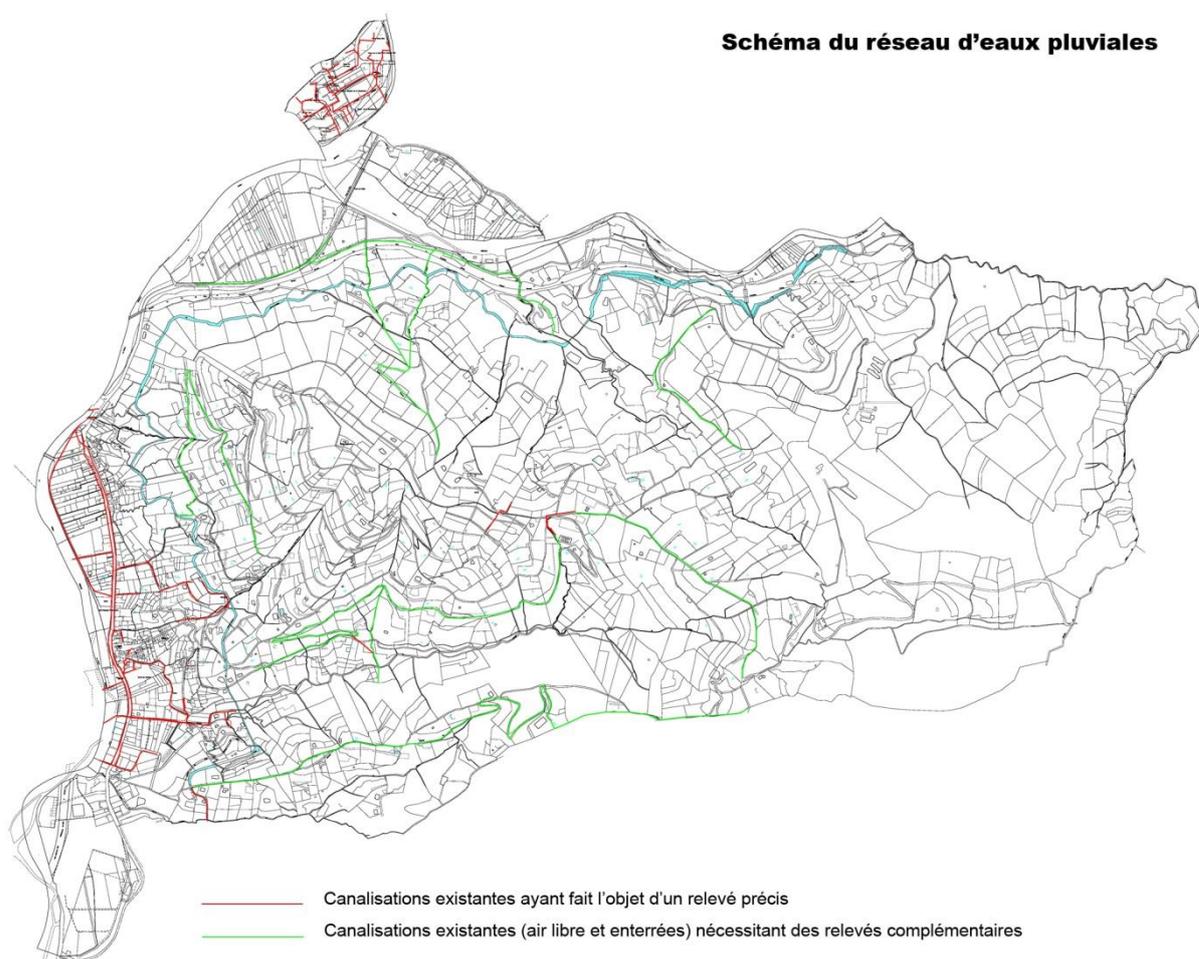
Certaines zones seront raccordées pour des raisons techniques et environnementales car le sol en place ne permet pas d'assurer l'épuration et l'infiltration des effluents, d'autres raccordements seront justifiés pour des raisons urbanistiques, la commune ayant la volonté de développer ces quartiers.

Si tous les secteurs d'étude deviennent des zones d'assainissement collectif, le dimensionnement de la filière de traitement devra à terme prendre en compte le flux généré par ces quelques 350 EH.

Eaux pluviales

Le réseau d'assainissement pluvial est limité au village et à l'urbanisation existante le long de la RD 2204. Il a été étendu aux quartiers Ste Catherine Est, Terra Bianca, Tuhet, Bottin nord/La Colle, Bottin sud, et au vallon de la Teulière. Ainsi, la carte ci-dessous montre l'étendu du réseau de collecte des eaux pluviales sur la commune.

Les eaux collectées sont rejetées directement dans le Paillon.



CHAPITRE 3 – DECHETS

La collecte des déchets est effectuée par la communauté de communes du Pays des Paillons.

Organisation de la collecte (fréquence, type)

Pour les déchets ménagers, la collecte a lieu 2 fois par semaine en secteur collinaire, 3 fois par semaine dans les zones d'activités, et 6 fois en cœur de village et à la Condamine.

Tri sélectif

Le tri sélectif (verre, emballages, journaux/magazines) se fait par le biais d'apports volontaires (10 points disponibles).

Les journaux et magazines sont collectés mensuellement, les emballages sont collectés 1 à 3 fois par mois en fonction de la densité de population. Le ramassage du verre se fait en fonction des besoins.

Les emballages sont envoyés au centre de tri du SMED à Carros, les déchets papier partent à Carros et le verre est amené au quai de transfert de Saint-Isidore.

La collecte des encombrants a lieu une fois par semaine, le lundi le long des axes de circulation. Cette collecte est effectuée par une société privée, et complétée ponctuellement par les services municipaux et ceux de la CCPP; à terme, seuls ceux de la CCPP interviendront.

Déchetterie

La déchetterie de Drap est située au quartier de Cougourdon, elle est gérée par la société Sud-Est Assainissement. Une déchetterie intercommunale est en cours de réalisation à Contes, sa capacité est prévue pour 25 000 habitants

L'incinération est faite (8 mois par an) à l'usine de l'Ariane à Nice, le stockage en centre d'enfouissement (4 mois par an) à Septèmes les vallons dans les Bouches du Rhône.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA)

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) a été approuvé le 20 décembre 2010. Il s'agit d'un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, dans le domaine de la valorisation et du traitement des déchets.

Les grands objectifs du Plan sont de :

- Produire le moins de déchets possible,
- Recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- Traiter localement et dans les meilleurs délais les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et dans les installations nouvelles, en utilisant des procédés techniques fiables et éprouvés, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels (PREDI) en Provence- Alpes-Côte d'Azur, a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er août 1996 et servant de cadre décennal.

Les objectifs du Plan peuvent être résumés en quatre points :

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les capacités de traitement, après évaluation des flux de production actuels et prévisibles
- Promouvoir la création d'au moins un centre de stockage pouvant accueillir les déchets industriels spéciaux et les déchets ultimes pour toute la région PACA
- Mettre en œuvre le principe de proximité pour la localisation et l'utilisation des centres de traitement qui apparaîtront nécessaires
- Veiller à une bonne information des partenaires concernés et des populations locales, tout en assurant les concertations souhaitables